



Section des Vosges

N/REF : FD / SD
2010-11 / 041

EPINAL, le 1^{er} décembre 2010

Madame l'Inspectrice d'Académie,
D.S.D.E.N des Vosges

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le SE-UNSA et sa fédération UNSA Education ont toujours été opposé à la réforme de la formation des enseignants appelée masterisation. Ne pouvant nous contenter de l'opposition, nous avons mis en garde le gouvernement à l'égard de certains dangers contenus dans cette réforme et avons avancé des propositions pour ne pas mettre des jeunes dans l'impasse en cours d'année, notamment de placer le concours d'admissibilité en fin de M1.

Vous venez précisément de placer des étudiants dans cette situation, en annonçant le 26 novembre que les étudiants en M2, non admissibles au CRPE, ne pourraient accéder aux stages en pratique accompagnée, en responsabilité.

La circulaire n° 2010-104 du 13-7-2010 parue au BOEN du 22 juillet énonce que de tels stages sont réservés aux étudiants inscrits en M2, se destinant aux métiers de l'enseignement.

Par une telle décision, vous placez ces étudiants dans l'impossibilité de valider leur master. Comment pourront-ils rédiger leur mémoire professionnel ?

Par une telle décision, vous placez ces étudiants dans l'impossibilité de valider leur C2i2E.

Par une telle décision, vous placez ces étudiants dans l'obligation de redoubler, si cette possibilité existe.

Par une telle décision, vous mettez le site de formation d'Epinal dans une situation critique. Quels étudiants viendront s'y inscrire, alors qu'à Bar le Duc, la possibilité de stage existe ?

Je vous demande, Mme l'Inspectrice de revenir sur cette décision pour ne pas compromettre encore plus l'avenir de jeunes étudiants non admissibles au CRPE.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Secrétaire Départemental,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Stéphane DAVAL', is written over a horizontal line.

Stéphane DAVAL